Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2022-69** **26/01/2022**

Date de mise en application : 26/01/2022
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 25/02/2022
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance d'un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Centre-Val de Loire)

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(ETS)PP

Vacance d'un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Centre-Val de Loire)

JO du 26 janvier 2022

Un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (groupe IV), pour la région Centre-Val de Loire, sera prochainement vacant.
Sa résidence administrative est fixée à Orléans (Loiret).

Description de la structure et missions principales de l'emploi

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) est un service déconcentré du ministère chargé de l'agriculture. Sous l'autorité de la préfète de région, la DRAAF contribue à définir, mettre en œuvre et suivre au plan local les politiques nationales et communautaires relevant de ce ministère. Dans ce cadre, en particulier, elle contribue à l'orientation, au soutien et à la structuration des filières agricoles, agroalimentaires et aquacoles, met en œuvre la politique de l'alimentation, la politique forestière et de mobilisation de la ressource en bois, contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique de l'emploi agricole et forestier. Elle participe à l'établissement et à la diffusion des statistiques et des données économiques relevant du ministère chargé de l'agriculture. Elle est en outre chargée de deux missions interrégionales : l'une dans le domaine de l'eau, à l'échelle du bassin Loire-Bretagne et l'autre dans le domaine de la santé des forêts, à l'échelle du grand quart Nord-Ouest. Enfin, le directeur régional est, sous l'autorité directe du Ministre, autorité académique pour l'enseignement agricole.

La DRAAF Centre-Val de Loire compte 125 agents regroupés sur un seul site. Le directeur régional est assisté de deux directeurs adjoints, amenés à le suppléer ou à le représenter. Le directeur adjoint dont l'emploi fait l'objet du présent avis de vacance est plus particulièrement chargé du suivi de proximité du service régional de l'économie agricole et rurale et du service régional de l'information statistique et économique ainsi que de l'animation du réseau des directeurs départementaux des territoires (DDT). Il anime en mode projet une mission transversale sur les filières, l'emploi et l'organisation économique (il est à ce titre référent régional industries agroalimentaires auprès de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises) et une mission transversale sur la thématique recherche-innovation-développement. Il contribue à la préparation du dialogue de gestion du budget opérationnel de programme (BOP) 149 économie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières.

Profil et compétences recherchés

Une expérience minimale de six ans d'activités professionnelles diversifiées et qualifiantes pour l'exercice des fonctions de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, notamment pilotage de services mettant en œuvre les politiques publiques nationales et communautaires en lien avec l'agriculture, la forêt, l'alimentation et l'environnement est requise.

Il est en particulier attendu du candidat une excellente connaissance des politiques publiques nationales et communautaires relevant du ministère chargé de l'agriculture, tout particulièrement dans le domaine de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du développement rural et une excellente connaissance de l'environnement institutionnel dans lequel évolue une DRAAF. Le poste exige en outre aptitude au management et à la gestion de projet y compris en interministériel, capacité d'écoute et de dialogue, esprit d'initiative, capacité rédactionnelle, et aisance relationnelle

Conditions d'emploi

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'accès aux emplois de direction de l'Etat régis par le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat. La durée d'occupation de l'emploi est de 4 ans, renouvelable dans la limite d'une durée totale d'occupation d'un même emploi de 6 ans. La période probatoire est fixée à 6 mois.
La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part fixe brute comprise entre 72 000 euros et 107 000 euros. Un complément indemnitaire annuel est également versé. Son montant dépend de la manière de servir.

Procédure de recrutement

L'autorité de recrutement est la secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. L'emploi à pourvoir relève de l'autorité de la secrétaire générale.
Le secrétariat général procède à la vérification de la recevabilité des candidatures et en accuse réception.
L'examen des candidatures est confié à une instance collégiale selon les modalités prévues à l'article 6 du décret du 31 décembre 2019 précité.
A l'issue de la procédure, les candidats non retenus sont informés.
Les dossiers de candidature sont composés d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae.
Les dossiers doivent être transmis dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, à l'attention de la secrétaire générale, 78, rue de Varenne, 75349 Paris Cedex 07 SP, avec copie à la déléguée à la mobilité et aux carrières à l'adresse dmc.sg@agriculture.gouv.fr.
Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Bruno LOCQUEVILLE, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire (tél. : 02-38-77-40-14, bruno.locqueville@agriculture.gouv.fr), ou auprès de la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (tél. : 01-49-55-41-55).

Déontologie

La candidate ou le candidat retenu devra fournir, préalablement à sa nomination, une déclaration d'intérêts en application de l'article 1er du décret du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et, dans les deux mois suivant sa nomination, adresser une déclaration de situation patrimoniale au président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique conformément au décret n° 2016-1968 du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration de situation patrimoniale.
Pour les personnes ayant exercé une activité dans le secteur privé au cours des trois dernières années qui précèdent la nomination sur cet emploi, un contrôle de la compatibilité de cette activité avec les fonctions exercées sera effectué, préalablement à la nomination, par l'autorité de recrutement qui pourra, le cas échéant, saisir pour avis, préalablement à sa décision, le collège de déontologie du ministère ou la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, en application du IV de l'article 25 octies de la loi du 13 juillet 1983.

Formation

Les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire suivront un module de formation adapté à leur profil.

Références

Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.
Décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de directions de l'Etat.
Décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics.
Arrêté du 6 février 2020 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère de l'agriculture et de l'alimentation.